

Parachat TAZRIA – (hahodech)
04 Avril 2008 /29 Adar Cheni 5768



Entrée de Chabat : 18h55
Sortie de Chabat : 20h46

Le mot du Rav :

OUF ! QUEL SOULAGEMENT !

Vayikra Chap.12 vers.1 « *Parle aux enfants d'Israël ; lorsqu'une femme a conçu un enfant, un mâle, elle sera impure durant sept jours comme au jour de l'isolement (nida), à cause de sa souffrance....vers. 5: si c'est une fille elle sera impure 14 jours comme lors de son isolement (nida) ».*

La tora déclare que le flux sanguin qui accompagne l'accouchement est assimilé au flux sanguin de la nida, elle doit observer les lois de la nida. Cette comparaison de l'accouchée à la nida nécessite une explication.

Pourquoi la femme est-elle déclarée nida ? L'explication proposée est qu'un ovule non fécondé devient inapte à la vie, c'est la mort de l'ovule. Le degré le plus fort de l'impureté c'est le mort, appelé « *toumat mèt* » et qualifié de « *avi avot hatouma* », source de la plus forte impureté.

Par contre, une femme qui met au monde un garçon ou une fille, **Premièrement** elle a fécondé, elle a donné la vie. **Deuxièmement** elle a accompli la première mitsva de la Tora : Béréchit 1/28 « *Pérou ourvou* », fructifiez vous et multipliez vous. **Troisièmement** pour accomplir cette mitsva la femme risque sa vie. C'est une grande « *méssirout néfèch* », un dévouement total de sa personne. Elle sacrifie sa vie pour donner la vie, c'est donc surprenant qu'à la naissance elle soit déclarée impure comme la nida !

Certes, avant toute explication, la Tora déclare l'accouchée, nida, à cause du flux sanguin occasionné par l'accouchement. Cependant une idée remarquable se dégage du comportement de l'accouchée. La formation du fœtus dans chacune de ses phases est une succession de prodiges ininterrompus accompli par Achem jusqu'au miracle final...La naissance. Quelle joie ! Quel bonheur de découvrir la vie par le premier cri de l'enfant et le prendre dans ses bras. La maman s'écrit : Barouh' Achem ! Mission accomplie, quel soulagement !

Justement, cette femme qui a vécu neuf mois de prodiges s'écrit « **Ouf ! Enfin soulagée !** » Est-elle prête à recommencer ?! Pas évident ! Il y a « relâchement ». C'est ce relâchement qui est à l'origine de l'impureté. Elle veut s'arrêter-arrêt =mort, comme la nida.

Rabi Chimon enseignait : « *pourquoi l'accouchée doit apporter un sacrifice expiatoire ? Parce que les douleurs de l'accouchement provoquent chez la femme une pensée impie, un blasphème, une révolte* ». Nos sages nous enseignent : « *il n'y a pas d'épreuve sans péché, c'est-à-dire où une pensée infidèle s'infiltré dans le cœur de l'homme* ».

Le sacrifice expiatoire était accompagné d'un sacrifice holocauste pour remercier Achem de ses bienfaits, de nous avoir fait participer à une œuvre grandiose....la création d'un être vivant.

A notre tour de remercier et d'exprimer toute notre reconnaissance à nos vaillantes épouses Echet Haïl qui se sacrifient pour avoir des enfants et les élever.

H'azak oubarouh'

Par RAV MOCHE MERGUI
 ROCH HAYECHIVA

Journaux avec "divré tora" – d'après Rav Elyachiv chalita

(tiré du livre "Ginzé Hakodech" du Rav Feinhandler)

Question : A-t-on le droit de jeter à la poubelle des journaux qui contiennent des enseignements de Tora ?

Réponse : Le *Sédé H'emed* s'insurge sur le fait même que certains journaux populaires incluent dans leur rubrique des paroles de Tora « puisqu'après leur lecture les gens les jettent à la poubelle c'est bien là une grande faute ».

Toutefois le *Ene Titsh'ak* défend l'idée que si on a l'intention au préalable de ne pas sanctifier les journaux, les paroles de Tora seront donc sans sainteté ; on peut même rajouter qu'un journal n'est jamais traité avec sainteté on sait donc au préalable qu'ils n'ont aucune sainteté. Cependant il faut savoir que même des objets ou des journaux comme tel qui n'ont aucune sainteté on n'a pas le droit de les traiter avec mépris comme les jeter à la poubelle. Le *Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm Siman 21* écrit « les fils de *tsitsit* qui se sont coupés on peut les jeter à la poubelle. Il y en a qui disent qu'on ne peut pas les jeter dans des endroits négligeables ». Le *Choulh'an Arouh' Harav* pense qu'il convient d'user de sévérité comme le deuxième avis. Le *Michna Béroura* écrit que de toutes les façons il est interdit de les jeter manifestement à la poubelle.

Conclusion : Il convient d'user de sévérité et de déposer à la *guéniza* les *divré tora* qui se trouvent dans les journaux, et de ne pas les jeter à la poubelle.

Voler un non juif

tiré du livre "Michpété Hatora" du Rav Chpitz

(nb : nombre d'ignorants pensent qu'on a le droit de voler un goy, ils seront surpris de découvrir la *halah'a* – voici quelques exemples :)

1. La Tora interdit de voler un non juif, de quelque façon soit-elle, comme elle l'a interdit envers un juif – d'ailleurs on l'apprend à partir de versets identiques.
2. Cette interdiction se joue aussi bien envers un non juif particulier ou une société, la mairie ou tout autre cadre de l'état. Le fait que l'argent ou le bien n'appartient à une personne définie n'autorise pas le vol.
3. Le vol inclut : a) se procurer de l'argent de la personne sans son consentement ou son savoir, b) prendre de l'argent ou tout autre bien – comme de la marchandise, c) recevoir de la marchandise et ne pas la régler ou recevoir de l'argent pour lui livrer de la marchandise qu'on ne lui apporterait pas.
4. Il est plus grave de voler un non juif lors d'une transaction commerciale que de voler un particulier.
5. Le plus grave est de ne pas payer un dû à un employé non juif, ou le propriétaire d'un appartement en location ainsi que tout autre objet loué.
6. On n'a pas le droit de tromper un non juif pour qu'il nous donne de l'argent qu'il ne nous doit pas. On ne peut donc pas falsifier des documents pour lui soutirer de l'argent, comme le font certains avec les assurances. En plus du vol s'ajoute l'interdiction de mentir. Auquel cas le non juif s'en rendrait compte on transgresserait également le *h'iloul hachem*.
7. On n'a pas le droit de ne pas attribuer à un employé non juif la somme qui avait été fixée au préalable.
8. Un juif employé par un non juif n'a pas le droit d'utiliser les biens de son patron sans son accord explicite, même si d'autres employés se permettent d'en faire autant.

Messieurs, mesdames,

Cours de *halah'a*

« **Les lois de la
CACHEROUTE** »

Opération "panier de Pessah"

18 euro / panier

Nom, Prénom, Adresse _____

Nombre de paniers _____ total _____ euro

Provence et Rédemption - Hachgah à vé Guisula

D'après Harav. Chelomo Welle xtsal "Alé Chour"

Parents et éducateurs essaient de préparer l'enfant vers "le combat de la vie" – "milhémète hah'aïm".

Cette nomination de la vie est impropre et sale, l'héritage désolant du darwinisme, qui s'est introduit dans les foyers de ceux qui craignent D'IEU !

NON ! LA VIE N'EST PAS UN COMBAT ! La vie est un univers de "yédidoute" – d'affection (1), de providence suprême qui prépare les pas de l'homme et tout ce qui lui est nécessaire. Aucun être ne peut piétiner sur l'espace de l'autre.

On apprendait aux enfants d'effectuer correctement l'investissement qui est attendu de leur part et, en même temps, de s'en remettre à la Providence suprême c'est alors qu'on les introduirait dans l'univers de yédidoute, et ce pour toute leur vie (2) !

L'homme malade pense qu'il est seul dans sa maladie, le prophète Yirméya nous rappelle que l'homme est toujours dans la mémoire divine (Yirméya 17-9 et Rachi).

(1) (dans une société qui ne voit que terreur et catastrophe autour d'elle il est important de s'arrêter quelques instants sur ce regard "romantique" qu'a le Rav sur notre monde. Il faut croire – c'est très personnel comme analyse – que celui qui ne voit que terreur et catastrophe autour de lui c'est parce que c'est ainsi qu'il est lui-même ; effectivement la vision qu'on a du monde est le reflet de la perception qu'on a de soi !...)

(2) (le Rav nous propose un programme de vie harmonieuse qui contient deux éléments : a) faire ce que j'ai à faire, b) se tourner vers D'IEU. C'est l'harmonie de l'être et du cosmos qui l'entoure)



Quel outil est nécessaire pour VOIR la Providence ? Faut-il de la sagesse, ou plutôt la pureté du cœur ? Un cœur tordu peut-il comprendre les voies de la Providence.

Il y a une idée très puissante : la Providence qui AIDE l'homme à venir se purifier, est la même énergie qui va l'aider à se rendre impur (s'il le désire). Jusqu'où peut donc aller la force du mal de l'homme (3) !

Le Midrach – Bémidbar Raba 16-15 – décrit comment les explorateurs ne verront que le côté négatif des choses, ils étaient dans un état d'esprit de faire échouer le projet, ils n'étaient donc plus à même de lire les messages de la Providence. La clé pour interpréter le langage de la Providence est : venir se purifier – **ba létahère** (4).

(3) (l'homme abîme la Providence, il l'utilise pour le mal. Faire le mal ce n'est pas se détacher de la Providence, c'est pire, c'est utiliser la providence pour ses fins personnels !)

(4) (dans les termes d'aujourd'hui on peut dire les choses de cette façon : tout se joue dans l'état d'esprit, souvent inconscient de l'homme. Celui qui est animé d'un "bon cœur", d'un élan positif, d'une démarche ambitieuse, ETC., il saura utiliser la situation à bon escient, et comprendra les messages de la Providence ...)



TOVA CLUB organise un séjour à Pessah' du 18 au 22 avril

Pour toute réservation contactez Mr Mardoukh au 06.64.84.39.56

S.O.S RAV
DISPONIBLE TOUTE L'ANNE

RAV MOCHE MERGUI 06.10.11.43.02
RAV IMANOUEL MERGUI 06.16.07.23.74
RAV ELIYAHOU MERGUI 06.11.60.03.51
ravmergui@cejnice.com

S'arrêter encore une fois à travers notre *paracha* sur la notion du *lachon hara* pourra paraître rébarbatif. Je me demande seulement si on aura suffisamment dit que médire est chose très grave. Nous sommes CONSTAMMENT confrontés à la médisance. Nous avons beaucoup de mal à nous défaire de la médisance. Peu de gens consultent les *rabanim* pour savoir si leur parole sera conforme à la *halah'a*. Alors je laisse ce sujet de coté...

La *paracha* traite de trois sujets : l'accouchée, la circoncision et la loi de la *tsaraât* (traduit communément par la lèpre). On peut déjà s'interroger facilement sur le choix de ces trois thèmes réunis ! On peut également constater qu'on parle de la femme qui accouche et de la circoncision, deux sujets qu'on rencontre dans la vie au quotidien. On traite également de la *tsaraât*, difficile d'en parler aujourd'hui puisque celle-ci n'existe plus – malheureusement !

La naissance en soi concerne tous les êtres humains, elle s'inscrit dans les premières expériences de la vie ; notre *paracha* traite plutôt de l'accouchée ce qui concerne uniquement la femme (l'homme est complètement spectateur lors de l'accouchement de sa femme – les décisionnaires s'interrogent 1. Si le mari a le droit de rester dans la salle d'accouchement au moment du travail, on va rencontrer des questions qui ont trait à la pudeur en même temps de sensibilité..., 2. S'il est autorisé au mari de couper le cordon ombilical – je dirais, non pas de façon *halah'ique* – qu'il y a là une idée intéressante pour l'homme qui a tant de mal à couper le cordon avec sa mère...). L'expérience de l'accouchement, avec toute sa beauté et sa difficulté en même temps, est le domaine exclusivement réservé à la femme. Nos Sages au 2em chapitre du *traité Chabat* voient dans l'accouchement un moment privilégié entre D'IEU et la femme (à consulter). Cet accouchement va entraîner de nombreuses lois (la séparation conjugale du couple, la joie de l'évènement, les lois de la *nida*, le sacrifice apportait par l'accouchée) décrites au début de la *paracha*.

La circoncision qui touche l'organe masculin est le domaine réservé à l'homme uniquement. Tout le travail, le sens et l'enjeu de cette *mitsva* ne concerne que l'homme. La loi de la femme, c'est l'accouchement celle de l'homme c'est l'organe qui a permis à cet accouchement de s'effectuer. Certes la circoncision touchant l'organe masculin n'a pas comme lien unique la naissance de l'enfant et l'accouchement de la femme, néanmoins

l'évènement de la naissance va permettre à l'homme d'avoir un regard autre que narcissique.

La *tsaraât* c'est l'espace social que l'homme crée autour de lui. Lorsque cet espace est détérioré c'est D'IEU qui intervient pour lui rendre ce qu'il fait subir à son entourage par la médisance qu'il diffuse. D'IEU hait ceux qui médisent, IL défend lui-même ceux qui sont la proie de la médisance. Son secours est sans équivoque : le rejet du médisant du sein de la communauté ! Le mal doit être mis à l'écart (sans rentrer ici dans le débat de savoir comment remédier au mal qui nous entoure, concernant la diffamation il n'y a qu'une seule solution : DEHORS !, dira-t-on aux diffamateurs).

Notre *paracha* traite donc des trois associés participant à la conception de l'être humain : dans l'ordre cité et analysé : 1) la mère, 2) le père, 3) D'IEU. Se sont en même temps trois parties du corps mises là en avant : 1) la matrice, 2) le sexe de l'homme, 3) la langue. La matrice, pour la mère, rappelle la Création du monde. La *mila*, pour le père, rappelle la Création de l'Humain. La langue, pour la relation avec l'AUTRE – D'IEU et les hommes. Cette langue qui a pour faculté la Parole met en avant ce qui distingue le parler réfléchi de l'homme à celui instinctif de l'animal, comme le précise le *Maharal*. C'est donc la procréation, la conception et la parole qui sont les actrices principales de notre *paracha*. Trois éléments qui nous accompagnent tout au long de notre vie, lesquels l'homme doit apprendre à gérer chaque instant de sa vie.

Nous traversons une ère moderne concernée par ces trois notions. L' "enfant dieu" pouvait-on lire en titre d'un journal. La communication est au centre des intérêts économiques. La sexualité ne perd pas de sa mode. Notre *paracha* nous permettra certainement de nous resituer par rapport à ces trois notions, d'abord séparément, mais également réunies.

Rachi ouvre la *paracha* par l'enseignement de *Rav Samlaï* invitant l'homme à réfléchir sur ce qui le distingue de l'animal ! Une réflexion qui passe par ces trois éléments : la matrice, le sexe, la parole. Une réflexion dérangement. Une réflexion existentielle.

Celui qui vie dans l'imaginaire croit qu'il est dans le réel, celui qui vie dans le réel s'interroge s'il n'est pas dans l'imaginaire !